

DEC_0257_2026



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION DE DESCLIC SAS MOUJEARD DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU SECTEUR JEUNESSE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT la programmation du secteur jeunesse et l'animation conjointe avec le Conseil Départemental de l'Eure au sein du Centre Social de la ville de Pont-Audemer, pour un atelier d'aide à l'élaboration d'un jeu de société autour des thématiques d'entraide et de l'engagement qui se déroulera le 24 juin 2026 ;

Le Maire décide la signature de la convention avec Déscllic SAS MOUJEARD, domiciliée 13 rue Henri Ducy 27000 Évreux, pour la mise en place d'un atelier d'aide à l'élaboration d'un jeu de société autour des thématiques d'entraide et de l'engagement auprès du secteur Jeunesse à la passerelle le 24 juin 2026, pour un montant total de 400€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 17 juin 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

